



Implantation intempestive de colonnes de déchets de tri sélectif

Par **timedust**, le **10/06/2009** à **19:53**

Bonjour,

La municipalité de Mallemort (13) a placé, **sans me consulter**, trois colonnes de 2m50 de hauteur contre le mur de mon jardin. L'emplacement choisi se situe à 8m de ma terrasse et de la fenêtre de ma salle de séjour.

Lors de l'enlèvement des déchets, le camion grue ébranle le mur en cognant les containers. Le grillage supérieur est dégradé.

L'endroit, tranquille et propre autrefois, est désormais jonché de débris de toutes sortes, car les gens y déposent aussi leurs poubelles.

Le bruit des bouteilles et objets divers jetés dans les colonnes est devenu une véritable nuisance dès 6h00 du matin.

Ma maison était autrefois tranquille et située dans un environnement agréable, si l'envie m'en prenait, je doute pouvoir la vendre à son juste prix compte tenu de cette nouvelle situation.

Que puis-je faire?